



NEWSLETTER

Edition mars 2020

Les zones humides à l'honneur

La journée mondiale des zones humides a été célébrée en février dernier. La FAPBM s'est tout naturellement jointe à cette célébration, les zones humides étant porteuses d'enjeux dépassant le cadre environnemental. Elles permettent, en effet, entre autres bénéfiques, l'approvisionnement en eau potable et maintiennent la fertilité et la stabilité du sol.



Au regard de l'importance qu'elles revêtent, tant pour la biodiversité que pour le bien-être humain, la FAPBM finance la conservation de 6 aires protégées portant le label RAMSAR:

- Antrema, géré par le Museum National d'Histoire Naturelle;
- Tsimanampetsotse et Kirindy Mite, gérés par Madagascar National Parks;
- Le Complexe Mahavavy Kinkony, géré par Asity Madagascar;
- Tsimembo Manambolomaty (sur l'image ci-dessus) et Mandrozo, gérés par The Peregrine Fund.



Dans l'aire protégée d'Antrema, la conservation des zones humides à travers la préservation des mangroves a permis à la population d'être bénéficiaire du développement d'activités génératrices de revenus :

- La culture de sel ;
- L'apiculture provenant des palétuviers ;
- la collecte de crabes qui redevient possible grâce aux mangroves

Collaboration entre l'USAID Hay-Tao et la FAPBM

L'USAID Hay-Tao et la FAPBM ont signé un accord de collaboration visant à développer un système de financement innovant et durable en faveur de la conservation des aires protégées à Madagascar.

L'USAID Hay-Tao appuie ainsi la Fondation à :

- **Développer une stratégie de durabilité financière** lui permettant de poursuivre ses actions;
- **Développer une stratégie de mobilisation de fonds** pour l'autonomisation et l'autofinancement des aires protégées à Madagascar;
- **Disposer de compétences idoines** permettant une bonne réalisation de sa mission par la FAPBM à travers des formations, le développement d'outils et les informations (leçons, bonnes pratiques, etc.).

Les activités conjointement développées par les deux parties dans ce cadre seront rapportées dans les prochaines éditions de cette newsletter.

Les avancées du projet GEF 6 / WWF

Un accord-cadre définissant les modalités opérationnelles entre le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et la FAPBM a été signé par les deux entités.

Dans le cadre de ce projet GEF6/WWF d'un montant de 6 209 404 USD, la FAPBM assure la gestion des flux financiers relatives au projet, la vérification de la conformité de la gestion financière aux normes et exigences du GEF, l'appui de l'Unité de Gestion du Projet dans l'élaboration et le suivi du budget et la mise en oeuvre des procédures de passation de marché.

Un atelier de lancement du projet se tiendra dans le courant du second trimestre. Suite à cela, une étude permettra l'identification des aires marines protégées bénéficiaires du projet.

Focus sur l'aire protégée d'Agnalazaha

La nouvelle aire protégée (NAP) d'Agnalazaha est le premier site offset financé par la Fondation. D'une superficie de 2 250 Ha, il se trouve dans la région Atsimo Atsinanana.

Cette NAP est l'une des dernières forêts littorales sur sable à Madagascar et abrite :

- 300 espèces floristiques dont 217 espèces endémiques de Madagascar, 10 endémiques de la région et 3 espèces endémiques de la Nouvelle Aire Protégée d'Agnalazaha;
- 43 espèces d'oiseaux dont 23 espèces endémiques de Madagascar et 20 espèces endémiques de la région;
- 7 espèces de lémuriers sont l'Eulemur cinereiceps (endémique de la région).

Le Missouri Botanical Garden, dans la gestion de cette nouvelle aire protégée, adopte une approche de proximité destinée à répondre aux besoins de la population environnant l'aire protégée. Il appuie ainsi le développement d'activités génératrices de revenus pour plusieurs associations de femmes car cette région se caractérise par le grand nombre de ménages abandonnés par les hommes.



La Présidente de l'association des femmes d'labonary parvient à assurer les frais de scolarité de ses 4 enfants grâce aux gains obtenus des ventes de ses produits agricoles.

Deux activités génératrices de revenus ont été développées pour contribuer à l'autonomie financière des femmes et ainsi éviter qu'elles n'aient à pénétrer dans l'aire protégée pour en exploiter les ressources :

- La vannerie qui génère d'importants revenus pour les villageoises. Une grande partie des produits est, en effet, écoulee sur les marchés étrangers;
- L'agroforesterie qui permet la culture de manioc, d'ananas, de papayer, d'haricot, de girofliers et de vanille.

Le comité de financement du Conseil d'Administration de la FAPBM

En vue d'assurer une répartition pertinente des financements alloués par la Fondation, le Conseil d'Administration de la FAPBM nomme en son sein un Comité de Financement. Celui-ci a pour rôle de superviser les activités de financement, y compris l'élaboration et la mise à jour de la politique de financement.

Le rôle de ce comité consiste à :

- évaluer les recommandations du Directeur Exécutif sur les demandes de financement;
- recommander au Conseil d'Administration une répartition des fonds disponibles entre les différents soumissionnaires et le Fonds d'Intervention Spécial;
- évaluer les résultats et impacts du programme de financement de la Fondation.

Les membres du Comité de Financement de la FAPBM

Présidente du comité

- Madame Naritiana Rakotoniaina

Membres du comité

- Madame Nanie Ratsifandrihamanana;
- Madame Hanta Zo Rakotovao;
- Monsieur Andriamanjato Mamitiana;
- Monsieur Andrew Cooke (membre externe)

Plus d'information sur :



www.fapbm.org

[@FAPBM](https://twitter.com/FAPBM)

mail@fapbm.org

